RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6.400 €UROS

Siège Social : 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II
53940 SAINT-BERTHEVIN

393 948 690 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL

DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE

DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six
Le dix juillet à dix heures

ORDRE DU JOUR

- **REVOCATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Pour rappel, suivant Procès-Verbal de la décision de la Présidente en date en date du 9 avril 2025, **Monsieur LEVEQUE Cedric** a été nommée Directeur Général de la société **S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ** pour une durée limitée à compter du 10 février 2025 au 31 août 2025 et, aux termes d'un Procès-Verbal de la décision de la Présidente en date du 7 octobre 2025, vous avez été nommé Directeur Général de la société pour une durée illimitée à compter du 1er septembre 2025

En qualité de Directeur Général de notre société, **Monsieur LEVEQUE Cedric** a comme mission la gestion quotidienne de notre entreprise et la bonne exécution des prestations commerciales de notre société vers nos clients.

Depuis le 25 mai 2026, **Monsieur LEVEQUE Cedric** n'exerce plus ses fonctions de cogérant de la société.

En effet, il ressort des éléments en notre possession que, depuis cette date, **Monsieur LEVEQUE Cedric** n'a pas exercé ses fonctions de cogérant de la société et n'a transmis aucune justification quant à l'absence d'exercice de son mandat depuis cette date.

Nous considérons donc que son absence inexpliquée depuis plusieurs semaines ne nous permet pas de le maintenir dans ses fonctions de cogérant de la société.

Par la présente, nous nous interrogeons quant au maintien de **Monsieur LEVEQUE Cedric** dans ses fonctions de Directeur Général de la société.

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, a informé **Monsieur LEVEQUE Cedric** que Monsieur Kevin GONZALES, Directeur Général de la société **S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ** ayant expressément reçu mandat, se tenait à sa disposition jusqu'au 7 Juillet 2026, afin de lui permettre d'exprimer toutes observations que **Monsieur LEVEQUE Cedric** jugerait utiles, ainsi que la faculté de présenter des observations par tout moyen jusqu'à cette date.

Jusqu'à cette date nous n'avons reçu aucune réponse de la part du **Monsieur LEVEQUE Cedric**.

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, décide de révoquer **Monsieur LEVEQUE Cedric** de ses fonctions de Directeur Général ce, à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

